Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Office fédéral de l'environnement OFEV Division Espèces, écosystèmes, paysages

Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale

Office fédéral de l'environnement, Propriétaire des données :

Division espèces, écosystèmes, paysages

Traitement: Info Habitat (Maillefer & Hunziker,

Yverdon-les-Bains)

Table des matières

Brève vue d'ensemble Modèle de géodonnées Description des données

- 1 Situation initiale
- 2 Représentation des objets dans l'inventaire fédéral
- 3 Portée et valeur juridique de l'inventaire
- 4 Critères d'inscription à l'inventaire
- 5 Procédure de saisie
- 6 Précision des données numériques

Office fédéral de l'environnement OFEV Division Espèces, écosystèmes, paysages

BRÈVE VUE D'ENSEMBLE

Méthode de relevé / de saisie :

- Pour l'inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens, les sites de reproduction répertoriés au niveau cantonal ont été évalués en fonction de la composition des espèces, de la rareté de ces dernières et de l'importance des populations.
- Les objets ont été numérisés à l'écran avec la carte-pixel au 1:25'000 en arrière-fond.

Littérature :

OFEFP	1994	Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens
		III (ODII 000)

d'importance nationale, (SRU 233)

OFEFP 2002 Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens

d'importance nationale, guide d'application VU-8810-F

Conseil 2001 Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens avec

féd. révisions en 2003 et 2007

Base du relevé :

Cartes nationales Swisstopo 1:10'000 (CN 1:25'000 agrandies au 1:10'000)

Période du relevé des données de base :

1989 – 2017

Territoire du relevé :

Suisse

Structure des données (géométrie) :

- Polygones au 1:25'000
- Points au 1:25'000

Mise à jour :

Selon le mandat légal

Obligation légale :

 Inventaire en application de l'art. 18a LPN (loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage)

Propriétaire des données :

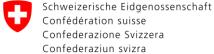
Office fédéral de l'environnement, division espèces, écosystèmes, paysages

Conditions pour obtenir des données :

Conforme aux conditions de l'OFEV

Mention des sources / données de base :

OFEV



Office fédéral de l'environnement OFEV Division Espèces, écosystèmes, paysages

MODELE DE GEODONNEES

La description des géodonnées de base est décrite dans les directives techniques des géodonnées de base relevant du droit l'environnement « Inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, identificateurs 22.1 et 22.2 » ou auprès de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG).

DESCRIPTION DES DONNEES

1 Situation initiale

19 espèces de batraciens vivent en Suisse à l'heure actuelle ; presque toutes figurent sur la liste rouge des espèces animales menacées. La surface des zones humides abritant les batraciens s'est réduite à moins d'un dixième au cours des cent dernières années. Il convient donc de préserver les habitats existants. La plupart des espèces préfèrent comme plan d'eau de reproduction des eaux stagnantes tels que les mares et les étangs. L'inventaire comprend, outre des plans d'eau allant des petites mares à des complexes marécageux de grande taille, un nombre important de gravières et des glaisières (représentant environ un cinquième de tous les objets répertoriés) devenues, au cours de leur exploitation, des emplacements quasi naturels méritant d'être protégés.

Les objets fixes (cover AM_L) sont répartis dans deux secteurs différents : le secteur A relève de la protection de la nature. Le secteur B comprend les habitats terrestres et les zones tampon. Il s'agit la plupart du temps de surfaces exploitées à des fins agricole ou sylvicole.

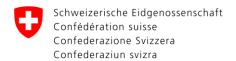
Les objets itinérants (cover AM_G) comprennent des carrières en exploitation à l'intérieur desquelles il convient de préserver la condition dynamique à même d'assurer le maintien des populations de batraciens.

Conformément à l'article 18a LPN, le Conseil fédéral a arrêté en 2001 l'entrée en vigueur de l'inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens en tant que quatrième inventaire fédéral. Cet inventaire compte dans la première série 701 objets et il a été révisé en 2003, 2007 et 2017 et compte actuellement **929 objets (835 fixes et 94 itinérants)**.

De plus, l'annexe 3 comprend 30 objets dont la mise au net n'est pas terminée. Leur protection est soumise à la décision de leur inclusion dans l'annexe 1 ou 2 en vertu de l'article 29, paragraphe 1, point a), de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) et de l'article 10 de l'ordonnance sur les batraciens (OBat.).

2 Représentation des objets dans l'inventaire fédéral

Une distinction a été établie entre les objets fixes (jeu de données de polygones) et les objets itinérants exploités dans une zone industrielle (jeu de données de points). Les



Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Office fédéral de l'environnement OFEV Division Espèces, écosystèmes, paysages

périmètres et les objets définis par points ont été saisis sur la base des cartes nationales au 1:10'000 (CN au 1:25'000 agrandies au 1:10'000).

3 Portée et valeur juridique de l'inventaire

L'inscription d'un objet dans l'inventaire signifie que les objets fixes doivent être conservés intacts et que la fonctionnalité des objets itinérants garantie. Les buts de protection visent en particulier à conserver et à valoriser :

- L'objet en tant que site de reproduction de batraciens
- Les populations de batraciens qui déterminent la valeur de l'objet
- L'objet en tant qu'élément du réseau des biotopes

4 Critères d'inscription à l'inventaire

Les sites de reproduction répertoriés dans les inventaires cantonaux ont été évalués en fonction de la composition des espèces, de la rareté de ces dernières et de la taille des populations. Les critères ont été définis selon une formule propre.

5 Procédure de saisie

Les bases du relevé sont les cartes nationales au 1:10'000. Pour permettre la transposition digitale, les données ont été vectorisées à l'écran avec la carte nationale au 1:25'000 de Swisstopo en fond topographique.

6 Précision des données numériques

Les distorsions géométriques n'ont pas été corrigées. Pour certains objets, on a procédé à des ajustements aux limites cantonales ou communales, en se basant sur les limites de la carte nationale au 1:25'000, dernière version actuelle au moment de l'ajustement.